

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire et fixe les règles et modalités de mise en œuvre de cette politique.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Adopté le 6 avril 2017, ce document touche directement chacun des habitants de l'agglomération puisqu'il détermine les possibilités et les conditions de constructions et d'occupations des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...).

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est disponible sur

[le site géoportail de l'urbanisme \(https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/\)](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/)

. Celui-ci permet notamment la recherche d'information par parcelles et donne accès aux documents en relation.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est également consultable directement

[depuis ce site \(https://cloud.agglo-boulonnais.fr/s/RGnAT5GQzNqGRJs\)](https://cloud.agglo-boulonnais.fr/s/RGnAT5GQzNqGRJs)

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez prendre contact avec les services de votre Mairie ou auprès du

[service urbanisme de la CAB](#)

Rapport triennal de l'artificialisation de l'agglomération - Période 2021-2023

Le législateur a mis en place des outils pour les collectivités territoriales afin de suivre l'évolution de l'urbanisation dans les territoires dont le rapport triennal de l'artificialisation des sols (loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « Loi Climat et Résilience »)

[Rapport triennal de l'artificialisation de la Communauté d'agglomération du Boulonnais](#)

Par délibérations du 29 juin 2023, le conseil communautaire a approuvé deux modifications du PLUi :

- **Modification simplifiée n°1** : création d'un secteur énergie renouvelable sur la zone portuaire

[Délibération](#)

et

[dossier de présentation](#)

- **Modification n°1 du PLUi** (modifications de zonages sur Dannes, Neufchâtel-Hardelot, St-Etienne-au-Mont, Wimereux, Wimille)

[Délibération avec annexe](#)

Par délibération du 11 avril 2024, le conseil communautaire a approuvé une modification du PLUi :






- **Modification N°2 du PLUi** (4ème évolution du PLUi, diverses adaptations)

[Délibération avec annexe](#)

Par délibérations du 27 février 2025, le conseil communautaire a approuvé une révision du PLUi :

- Révision allégée N°3 du PLUi (6è évolution du PLUi)

[Délibération avec annexe](#)

 (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)
 (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)
 (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)
 (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)
 (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

 **NOUS
CONTACTER**

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

 **JE M'INSCRIS**

[> ARCHIVES](#) [> DÉSINSCRIPTION](#)

- [> PLAN DU SITE](#)
- [> MARCHÉS PUBLICS](#)
- [> ACCESSIBILITÉ](#)
- [> MENTIONS LÉGALES](#)
- [> PROTECTION DES DONNÉES](#)
- [> OFFRES D'EMPLOI](#)
- [> GESTION DES COOKIES](#)